

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 19 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le 19 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - - HO THAM KOUIE Sandra - RAMALHO Irène ROUX Marie-Elisabeth – VEYSSIERE Sylvie.

Absents : DOMINGIE Noël - DELCOUSTAL Didier

Convocation du 08/07/2019

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-06- Nombre de votants 06

**Objet : Délibération autorisant le maire à signer
le marché en fin de procédure**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marché public, et que le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu la délibération en date du 29/03/2019

adhérant au groupement de commande pour les les travaux d'investissement de voirie 2019 ;

Vu les termes de l'accord cadre à bon de commande en procédure adaptée (Articles L.2123-1-1° et R.2123-1 1°, R.2123-4, R.2123-5, et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique 2019)

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 Juin 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **autorise** le maire à signer le marché
- **charge** le maire de transmettre les bons de commande à l'entreprise COLAS SUD OUEST Agence HERAUT ZI Le Bugue
- **montant maximum 20 000 € H.T**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC

03 SEP. 2019

ARRIVÉE

Fait et délibéré à Biron, le 01/08/2019

Le Maire
Bruno DESMAISON

